



Mes droits par rapport aux contrôles autoroutiers

Par **remy_old**, le **10/12/2007** à **16:27**

bonjour!rnje vis actuellement dans ne camionnette aménagée, ma question est: lors d'un contrôle de police ou de gendarmerie, ont-ils le droit de fouillé l'arrière de mon véhicule, même lors d'un contrôle mandaté par la préfecture pour un événement précis, car ils ont le pouvoir de fouiller les voitures, et moi aussi?? car c'est mon domicile, et comment je peut prouver que c'est mon domicile.rnmerci de votre réponse!rnnp.: je sais que les douanes ont tout les droits

Par **jeetendra**, le **10/12/2007** à **19:34**

bonsoir, comme les douaniers, les policiers et les gendarmes lors d'un contrôle ont le droit de fouiller votre vehicule même si il vous sert d'habitation, cordialement